

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE

L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 30 septembre 1975

DECRET N° 75/433/MTPSI.DGT.DCGPCE.45/6 DU

retirant le décret n° 75/109/MTPSI.DGT.  
DCGPCE du 6 Mars 1975 portant révision  
de la situation administrative de Mon-  
sieur BOUSSAFOU Daniel, Docteur Vétéri-  
naire.--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 24.6.1973 ;  
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 fixant le statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions  
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République ;  
(/u le décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.62 ;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relative à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments (notamment en son article 1er - paragraphe 2) ;  
(/u le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des  
Ministres de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition  
des Membres du Conseil des Ministres de la République Populaire du  
Congo ;  
(/u le décret n° 75/109/MTPSI.DGT.DCGPCE du 6 Mars 1975 portant  
révision de la situation administrative de Monsieur BOUSSAFOU Daniel,  
Docteur Vétérinaire ;

...../.....

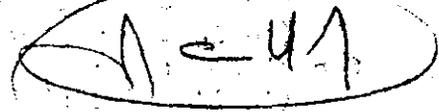
DECRETE :

Article 1° : Est et demeure retiré le décret n° 75/109/MTPSI, DGT, DCGPCE du 6 Mars 1975 susvisé.

La situation administrative de l'intéressé est révisée par un décret en cours.-

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 30 SEPTEMBRE 1975

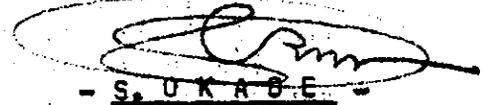


H. LOPES

P. Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,  
Président du Conseil des Ministres,

P. Le Vice-Premier Ministre, Ministre  
de l'Agriculture et de l'Elevage  
en Mission  
LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS  
CHARGE DU TOURISME

Le Ministre des Finances,

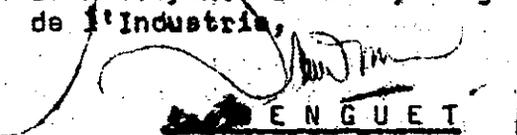


S. UKABE



J. GANGA ZANDZOU.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale, Chargé  
de l'Industrie,



ENGNET

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT/DCGPCE. 3
- DGT/B. ST 1
- DF 3
- CF 1
- SGCM/BC 3
- DGSAZ 3
- SCE ELEVAGE 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1